



MAIRIE DE CHORGES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 1^{er} AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} avril à 20H, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHORGES se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian DURAND, Maire.

Date de convocation : 25 mars 2019

Présents : Christian DURAND, Maire, André DI VUOLO, Claude GRAS, Béatrice ZAPATERIA, Albert GALDI, Gina BERTRAND, Adjoint, Robert FILIPPI, Gisèle BROCHIER, Guy DUMARQUEZ, Pierre PERE, Véronique PONS (présente pour la délibération n°2019/057) Corinne SAILLARD, Valérie ROUISON, Jérôme ARNAUD, Jérôme ESCALLIER, Camille BONNET, Amandine POMMIER, Jessica GUIARD (présente de la délibération n°2019/051 à 2019/057).

Excusés : René GELE, René VERNISSAC, Denis BURLET, Sylvie MELIN, Jessica GUIARD (excusée de la délibération n°2019/048 à 2019/050).

Ont donné pouvoir : Anne BISEAU à Gina BERTRAND, Véronique PONS à Christian DURAND (a donné pouvoir de la délibération n°2019/048 à la délibération n°2019/056).

Secrétaire de séance : Béatrice ZAPATERIA

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 27 FEVRIER 2019 ;
- Avenant n°1 au Marché de travaux Médiathèque lot n°5 entreprise CHEVALIER (annule et remplace l'avenant n°1 de janvier 2019 non signé par l'entreprise) ; (DCM2019/048)
- Avenant n°2 au marché de travaux Médiathèque lot n°7 entreprise OCAL ; (Reportée)
- Convention partenariat Commune - Association Age d'Or Caturige ; (DCM2019/049)
- Plan de financement « Parc et Parcours santé des Moulettes » ; (DCM2019/050)
- Plan de financement : rénovation accessibilité de la Salle des fêtes 2019 ; (DCM2019/051)
- Approbation des trois taxes directes locales ; (DCM2019/052)
- Convention CCAS : participation aux dépenses de fonctionnement d'avril à décembre 2019 ; (DCM2019/053)
- Emprunt Camping - acquisition maisons de bois et travaux de l'accueil ; (DCM2019/054)
- Tarifs pour la location de parcelles au camping ; (DCM2019/055)
- Vote du budget primitif : budget général - année 2019 ; (DCM2019/056)
- Vote des budgets primitifs : budgets annexes - année 2019 ; (DCM2019/057)

Questions diverses

I - Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 27 FEVRIER 2019 ;

A l'unanimité.

II - Avenant n°1 au Marché de travaux Médiathèque lot n°5 entreprise CHEVALIER ; (DCM2019/048)

Monsieur le Maire, rappelle la délibération du 29 juin 2017 approuvant le marché de travaux passé avec l'entreprise Métallerie CHEVALIER, pour le lot 5 : métallerie – ferronnerie – porte automatique pour la réalisation de la Médiathèque dans l'ancienne école communale pour un montant initial de 70 940 € HT.

A la demande du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage, il a été demandé à l'entreprise de supprimer et réviser un certain nombre de postes suite aux modifications souhaitées et imprévus engendrés par des problèmes de côtes dans la trémie d'escalier. Les travaux supplémentaires ont consisté en la mise aux normes de sécurité de l'escalier de secours, la dépose et repose des deux vérandas métalliques du RDC, la clôture du muret extérieur ainsi que le rajout de deux paliers de l'escalier intérieur comme l'atteste l'avenant annexé à la délibération.

Ces modifications du projet ont généré un avenant en moins value de 7 006 € HT portant le nouveau coût du marché de travaux à 63 934 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- accepte la proposition de Monsieur le Maire.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux avec l'entreprise Métallerie CHEVALIER, portant le nouveau marché à 63 934 € HT.
- rapporte la délibération 2019/004 du 29/01/2019.

III - Convention partenariat Commune - Association Age d'Or Caturige ; (DCM2019/049)

Monsieur le Maire, Christian DURAND, informe que dans le cadre du projet d'aménagement du parcours santé le long du torrent des Moulettes, la Commune établit un partenariat avec l'Association Age d'Or afin de pouvoir solliciter la Fondation du Crédit Agricole pour la fourniture des agrès sportifs.

En effet, ce projet ayant pour objectif de créer :

- Un circuit pédestre en boucle d'environ 1km,
- Une aire de détente et de repos (tables et bancs),
- Une mare pédagogique,
- Un parcours santé constitué d'une dizaine d'agrès sportifs.

Le montant global du projet d'aménagement est estimé à 77 518 € HT, dont la fourniture des agrès sportifs du parcours santé est estimée à 32 535 € HT.

Aussi, la Commune a choisi de déléguer la fourniture de ces équipements à l'Association Age d'Or qui elle-même sollicitera la Fondation du Crédit Agricole pour une subvention exceptionnelle.

La convention de partenariat régit le partenariat entre la Commune de Chorges et l'Association Age d'Or Caturige. Celle-ci devra être approuvée et signée par les deux parties.

Aussi, après avoir pris connaissance des termes du projet de convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les termes de la convention dans son ensemble,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

IV - Plan de financement « Parc et Parcours santé des Moulettes » ; (DCM2019/050)

Vu la délibération n°2018/100 du 26 juillet 2018 concernant l'acquisition des parcelles situées au lieu-dit « le Reclus » le long du torrent des Moulettes réalisée auprès de la SAFER en juillet 2018 pour une superficie de 22 292 m².

Vu la délibération n°2019/049 du 1^{er} avril 2019 validant la convention de partenariat établie avec l'Association « Age d'Or Caturige » pour la fourniture des agrès du parcours de santé et la sollicitation de la Fondation du Crédit agricole pour mener à bien ce projet.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a pour projet la réalisation d'un parc récréatif et de loisirs comprenant un cheminement piétonnier en boucle d'environ 1km, une zone de détente et de loisirs, un parcours de santé composé d'une dizaine d'agrès sportifs, une mare pédagogique, le tout alliant préservation des espaces naturels et éducation à l'environnement. L'ambition de ce projet est aussi de permettre le regroupement des différentes générations en un même lieu, de favoriser les échanges et la mixité sociale mais aussi de promouvoir la pratique d'activités physiques pour le bien être et la santé.

C'est donc dans ce cadre que Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget le projet d'aménagement du « Parc et parcours santé des Moulettes ». Le coût global de ce projet est de 43 983 € HT, si l'on exclut le montant de la fourniture des agrès sportifs de 35 535 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental des Hautes-Alpes au titre de l'enveloppe cantonale d'investissement selon le plan de financement suivant :

Ressources	Montant en €	Taux (%)
Département des Hautes-Alpes	13 495 €	30 %
Autofinancement communal	31 488 €	70 %
TOTAL	43 983 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à solliciter le Département des Hautes-Alpes, selon le plan de financement ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à l'engagement et au paiement des dépenses.

V - Plan de financement : rénovation accessibilité de la Salle des fêtes 2019 ; (DCM2019/051)

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, imposant à tous les établissements recevant du public (ERP) d'être accessibles aux personnes en situation de handicap (moteur, auditif, visuel ou mental) et aux personnes à mobilité réduite (personnes âgées, personnes avec poussette, etc.) à l'échéance de 2015.

Vu le dispositif des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP), visant à accorder un délai supplémentaire aux propriétaires d'ERP (publics et privés) afin de leur permettre de se mettre en conformité avec les règles d'accessibilité.

Vu la délibération n°2019/028 en date du 27 février 2019, sollicitant le fonds DETR pour couvrir 30 % de l'opération de rénovation de la salle des fêtes estimée à 52 661 €.

Considérant qu'il convient de compléter cette délibération en sollicitant précisément le Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) à hauteur de 40 % du montant total estimé (et non pas le « Pays Sud » comme mentionné dans la délibération n°2019/028).

Monsieur le Maire rappelle dans un premier temps les échéances prescrites pour réaliser les travaux d'accessibilité des sanitaires de la salle des fêtes.

Puis, il propose à l'assemblée de profiter de ces travaux d'accessibilité pour

- d'une part de rénover le hall actuel en un espace d'accueil plus moderne (incluant un coin bar et une cuisine) et plus adapté aux besoins des occupants de cette salle communale (associations locales et partenaires culturels de la mairie)
- d'autre part de créer un espace de rangements supplémentaires en réaménageant une surface délaissée à l'arrière du bâtiment.

Il explique que le montant estimé pour la totalité de ces travaux (accessibilité des sanitaires, réfection du hall et création d'espace de rangement) s'élève à 52 661 € HT.

En effet, un projet en phase APS (Avant Projet sommaire) réalisé par l'architecte Bernard Laulau en février 2019 permet de chiffrer les 2 aménagements intérieurs à 45 000 €. Quant à l'aménagement complémentaire extérieur, l'entreprise « Guy Boudot Charpente » l'estime à 7 661 € HT.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le plan de financement prévisionnel ci-après, sollicitant des fonds DETR et FRAT, respectivement la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et le Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT).

COUT ET PLAN DE FINANCEMENT SUR <input checked="" type="checkbox"/> HT ou <input type="checkbox"/> TTC				
Dépenses		Ressources		
Nature des dépenses	Montant (€)		Montant (€)	%
	52 661	DETR 2019	15 798	30
		FRAT 2019	21 065	40
		Autofinancement	15 798	30
			52 661	100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les différents fonds selon le plan de financement ci-dessus, et en complément de la délibération n°2019/028.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à l'engagement et au paiement des dépenses.

VI - Approbation des trois taxes directes locales ; (DCM2019/052)

Monsieur André DI VUOLO, Adjoint au Maire explique que cette année, les taux des trois taxes directes communales n'augmenteront pas et qu'il convient de les maintenir pour l'année 2019 de la façon suivante.

TAXE D'HABITATION	7.82
TAXE FONCIERE (bâti)	13.53
TAXE FONCIERE (non bâti)	105.06

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- adopte les taux des trois taxes directes communales pour l'année 2019.

VIII - Convention CCAS : participation aux dépenses de fonctionnement d'avril à décembre 2019 ; (DCM2019/053)

Monsieur André DI VUOLO rappelle à l'assemblée la délibération n°2018/202 du 20 décembre 2018 validant le versement d'une subvention de 129 000 € (soit 43 000 € par mois) pour le fonctionnement du C.C.A.S. au titre des 3 premiers mois de l'année 2019.

Il rappelle également qu'il avait été convenu lors de cette séance de délibérer à nouveau sur le montant de la subvention à verser pour les 9 mois restants, une fois que les comptes 2018 seraient arrêtés.

Aussi, Monsieur André DI VUOLO explique que le montant à verser au C.C.A.S. pour la mise en œuvre de la politique sociale municipale s'élève à 349 000 € pour l'année 2019.

Etant donné que 129 000 € ont déjà versés, il reste donc 220 000 € à verser sur les 9 prochains mois ; soit la somme de 24 500 € par mois d'avril à novembre et 24 000€ sur le mois de décembre.

Il propose à l'Assemblée de prendre connaissance du projet de convention, ci-annexée à la présente délibération qui formalise les modalités de versement de la subvention d'équilibre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ACCEPTE les termes de ladite convention,
- AUTORISE Monsieur le Maire à établir mensuellement les mandats, correspondant au montant de la subvention indiquée, ci-dessus, d'avril 2019 à décembre 2019.

IX - Emprunt Camping - acquisition maisons de bois et travaux de l'accueil ; (DCM2019/054)

Monsieur André DI VUOLO, Adjoint au Maire, explique à l'assemblée que pour financer les aménagements 2019 du Camping, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 70 000 €.

Après avoir consulté plusieurs organismes bancaires, la Commune de Chorges décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence un emprunt de 70 000 euros.

Caractéristique de l'emprunt

- Objet : Financement acquisition maisons bois + travaux accueil
- Montant du capital emprunté : 70 000€
- Durée d'amortissement : 8 ans
- Taux d'intérêt : 0.75%
- Frais de dossier : 0.10% FLAT
- Profil amortissement : échéance constante
- Périodicité retenue : Annuelle
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité de 2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle
- Engagement d'inscription de l'emprunt au Budget Primitif ou sur une décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide la proposition du Crédit Agricole
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt selon les caractéristiques détaillées ci-dessus.

X - Tarifs pour la location de parcelles au camping ; (DCM2019/055)

Monsieur André DI VUOLO, Adjoint au Maire, explique que certains emplacements situés sur la partie haute du camping municipal ont été récemment aménagés afin de pouvoir les proposer à des particuliers qui aimeraient installer un « mobil home » moyennant un loyer annuel.

Il propose à l'assemblée de fixer les tarifs toutes taxes comprises (TTC) pour la location de chacune de ces 3 parcelles, à compter du 1^{er} avril 2019, comme suit :

- droit d'entrée : 1 500 €
- loyer annuel : 2 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'adopter lesdits tarifs TTC.

XI - Vote du budget primitif : budget général - année 2019 ; (DCM2019/056)

Monsieur André DI VUOLO, Adjoint au Maire, présente à l'assemblée le budget général de la Commune (budget primitif 2019).

Les votes ont lieu chapitre par chapitre et chaque budget présente une vue d'ensemble comme suit :

Commune		
Exploitation	Dépenses	5 055 460,44
	Recettes	5 055 460,44
Investissement	Dépenses	3 354 960,46
	Recettes	3 354 960,46

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte cette délibération

XII - Vote des budgets primitifs : budgets annexes - année 2019 ; (DCM2019/057)

Monsieur André DI VUOLO, Adjoint au Maire, présente à l'assemblée les différents budgets annexes de la Commune (budgets primitifs 2019).

Les votes ont lieu chapitre par chapitre et chaque budget présente une vue d'ensemble comme suit :

Eau		
Exploitation	Dépenses	746 074,72
	Recettes	746 074,72
Investissement	Dépenses	773 964,45
	Recettes	773 964,45

Restauration		
Exploitation	Dépenses	321 410,00
	Recettes	321 410,00
Investissement	Dépenses	20 115,80
	Recettes	20 115,80

BNPA		
Exploitation	Dépenses	437 380,76
	Recettes	437 380,76
Investissement	Dépenses	155 524,87
	Recettes	155 524,87

Camping		
Exploitation	Dépenses	171 074,96
	Recettes	171 074,96
Investissement	Dépenses	208 828,96
	Recettes	208 828,96

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte cette délibération.

Séance levée à 20H35

Le Maire,
Monsieur Christian DURAND

